



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00631

Numéro SIREN : 451 147 102

Nom ou dénomination : A.T.E.

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2017 sous le numéro de dépôt 893

TRIBUNAL DE
COMMERCE DE GRASSE

03 MARS 2017

ET INSCRIT SOUS LE N°

893

A.T.E.

S.A.S au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
30 JANVIER 2017
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 30/09/2016

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
Le 30 JANVIER
À 17 heures,

Les associés de la société sus – désignée se sont réunis au siège social en assemblée ordinaire annuelle, sur convocation adressée par la gérance à chaque associé.

Sont présents : Monsieur Daniel ISOARDI possédant 60 actions.
Madame Lydia BOSCO possédant 40 actions

La présidence est assurée par Monsieur Daniel ISOARDI président en exercice.

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice au **30/09/2016**
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice

Texte des résolutions

...

Première résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuvent le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au **30/09/2016** tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat bénéficiaire de 32 463€.**

LD
NB

En conséquence, les associés donnent quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

- **Résultat bénéficiaire**

-une somme de 18 000€, à la distribution d'un dividende net de 180€ pour chaque action, ce dividende éligible à l'abattement de 40 %, devant être payé au siège social.

Nom de l'ASSOCIE	DIVIDENDE ASSOCIE
D ISOARDI	10 800 €
L BOSCO	7 200 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, soit 32 463€.

- Si des distributions sont intervenues au cours des trois derniers exercices

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés décident de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

2016	NEANT	
2015	15 000 euros	Sur la totalité du montant distribué soit 150 euros par action.
2014	15000 euros	Sur la totalité du montant distribué soit 150 euros par action.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents.

Les associés, après avoir entendu le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, déclarent approuver ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

ADLB

☐ Approbation de conventions ciblées

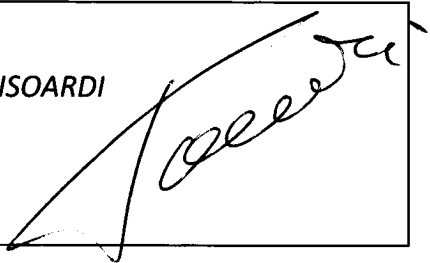
Les associés prennent acte de la déclaration du président selon laquelle aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30/09/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés.

D.ISOARDI



L BOSCO



ATE

S.A.S au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 janvier 2017**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30/09/2016 ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'il vous a été adressé, avec le présent rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Les principales informations concernant cet exercice sont les suivantes:

1-EVOLUTIONS DE L'EXERCICE:

*Le chiffre d'affaires s'élève à 138 316€ pour l'exercice clos le 30/09/2016

- Les comptes courants d'associés s'élèvent à 79 721€
- Les emprunts restant à rembourser s'élèvent à 0 €

L'assemblée entérine la rémunération annuelle attribuée à la gérance, soit 1 800 € pour la période d'octobre à décembre 2015

Transformation en SAS à compter du 01 janvier 2016 :

L'assemblée entérine la rémunération annuelle attribuée à la présidence soit 0€

2-RESULTATS:

Le résultat de l'exercice est un bénéfice comptable de 32 463€ ; nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante:

***Distribution de dividendes** : un montant de 18 000 € :

- A titre de dividende pour Monsieur ISOARDI 10 800 €
- A titre de dividende pour Madame BOSCO 7 200 €

***Le solde de 14 463€ en réserves facultatives.**

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés, et voter les résolutions qui ont été proposées.

LA PRESIDENCE.



ATE

S.A.S au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 janvier 2017

Madame, Monsieur

Aux termes de l'article L.227-10 du code du commerce, le président doit présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou indirectement par personne interposée, entre la Société et l'un ses associés.

L'assemblée statue sur ce rapport, étant précisé qu'au cas où une telle convention serait intervenue, le gérant ou l'associé intéressé ne pourrait pas prendre part au vote de la résolution concernant cette convention, et que ses parts ne seraient pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Nous vous rappelons en conséquence que pendant l'exercice écoulé, aucune convention nouvelle n'a été conclue.

Rappel de la convention déjà existante :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">□ Location d'un local pour un montant de 400 € par mois par la SCI BYZANCE. |
|---|

LA PRESIDENCE



Désignation de l'entreprise A T E SAS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 41 CHEMIN DU CAMOUYER

06330 ROUEFORT LES PINS

Numéro SIRET *

4 5 1 1 4 7 1 0 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

Exercice N clos le
3 0 0 9 2 0 1 6Exercice N-1 clos le
3 0 0 9 2 0 1 5

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

1 979

016

1 979

Immobilisations corporelles *

028

60 280

030

52 125

8 155

7 911

Immobilisations financières * (1)

040

36 314

042

36 314

85

Total I (5)

044

98 573

048

54 103

44 470

7 996

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

6 629

062

6 629

8 859

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

33 999

070

33 999

19 223

61 655

Autres * (3)

072

7 173

074

7 173

110 000

37 181

Valeurs mobilières de placement

080

115 384

082

50 111

39

839

Disponibilités

084

213 335

098

213 335

237 756

Charges constatées d'avance *

092

39

094

39

839

Total II

096

311 908

112

54 103

257 804

245 752

Total général (I+II)

110

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

2 000

2 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

200

200

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

104 474

100 284

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

32 463

19 190

Provisions réglementées

140

Total I

142

139 137

121 674

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

1 933

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

19 498

17 879

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

70 721

172

97 236

106 198

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

118 667

124 078

Total général (I + II + III)

180

257 804

245 752

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

50 001

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **A T E SAS**

Page 9

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 6 Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 5 Néant * *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	23 496	15 122
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218	114 820	139 692
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	2	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	138 319	154 814
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	6 162	8 993
	Variation de stock (marchandises) *				236	2 230	720
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 181	2 403
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier 574 - immobilier)				242	40 747	36 253
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 592)				244	1 465	1 110
	Rémunérations du personnel *				250	41 714	61 419
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 090	24 118
	Dotations aux amortissements *				254	3 528	2 091
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	1	132
	Total des charges d'exploitation (II)				264	109 118	137 240
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	29 200	17 574
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	5 473	956
	Produits exceptionnels (IV)				290	720	
	Charges financières (V)				294		2
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }				300		274
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	2 930	936
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	32 463	19 190
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	32 463	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	3 506	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entrep. nouvelles (44. sexies A) 986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987		Zones de revitalisation de la défense (44. triennales) 127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies) 990
	Divers ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	35 969	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	35 969	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A T E SAS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 979	412		414		416	1 979	1 979
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	33 331	442	3 145	444		446	36 476	36 476
	Installations générales, agencements divers	450	3 545	452		454		456	3 545	3 545
	Matériel de transport	460	15 892	462	627	464		466	16 519	16 519
	Autres immobilisations corporelles	470	3 741	472		474		476	3 741	3 741
Immobilisations financières		480	85	482	46 229	484	10 000	486	36 314	36 314
TOTAL		490	58 572	492	50 001	494	10 000	496	98 573	98 573
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 979	502		504		506	1 979	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	26 693	532	2 948	534		536	29 640	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 256	542	103	544		546	2 360	
	Matériel de transport	550	15 907	552	477	554		556	16 384	
Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	560	3 741	562		564		566	3 741	
	TOTAL	570	50 575	572	3 528	574		576	54 103	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A T E SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 647
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 396
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 4 5 1 1 4 7 1 0 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A T E SAS

ADRESSE (voie) 41 CHEMIN DU CAMOUYER

CODE POSTAL 06330

VILLE

ROQUEFORT LES PINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ISOARDI Prénom(s) DANIEL
Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 60
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 1254 Voie CHEMIN DE SAINT BERNARD
Code postal 06220 Commune VALLAURIS Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique BOSCO Prénom(s) LYDIA
Nom marital ISOARDI % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 40
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 1254 Voie CHEMIN DE ST BERNARD
Code postal 06220 Commune VALLAURIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des matières et marchandises	14
Evaluations des produits et en cours	14
Dépréciation des stocks et en cours	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Dépréciation des créances	14
Disponibilités en Euros	14
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 948				
Instal. générales agenc. aménag. divers	103				
Matériel de transport	477				
TOTAL	3 528				
TOTAL GENERAL	3 528				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	36 028	36 028	
Autres créances clients	33 999	33 999	
Personnel et comptes rattachés	600	600	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 202	4 202	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 372	2 372	
Charges constatées d'avance	39	39	
TOTAL	77 239	77 239	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 933	1 933		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 498	19 498		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 220	5 220		
Impôts sur les bénéfices	987	987		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 308	5 308		
Groupe et associés	85 721	85 721		
TOTAL	118 667	118 667		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	4-5 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	5-8 ANS
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 202
Total	4 202

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 835
Total	3 835

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	39
Total	39